



éditorial

De l'écologie familiale

1 > Éditorial

- De l'écologie familiale

2 à 4 > Assemblée Générale 2019

- Le bilan d'une année à l'UDAF au service des familles

5-6 > Les familles dans le grand débat national

- Grand débat national

7 > Famille et numérique

- Pour un usage raisonné des écrans
- Promeneurs du Net

8 > L'UDAF communique

- La Médaille de la Famille
- Association Graines de Parents

Durant le grand débat national ou la campagne des élections européennes, on a très peu évoqué la famille, on a par contre beaucoup entendu parler d'écologie. Et pourtant, les deux notions sont bien liées : la famille correspond à ce que l'écologie désigne par le terme d'« écosystème », défini comme un ensemble formé par une communauté d'êtres vivants en interrelation avec son environnement.

En tant qu'elle respecte la place et le rôle de chacun, la famille est la base du développement de l'être humain, tout comme la faune et la flore peuvent se développer grâce à leur milieu naturel. Et c'est au sein des familles que se développe naturellement le souci de préserver l'environnement, partager les ressources, développer la solidarité et consommer raisonnablement.

C'est pourquoi il est inquiétant de constater que, pour certains militants écologistes, ce n'est plus l'homme qu'il faut préserver en lui assurant un environnement sain et stable et en soutenant la famille, c'est la planète qu'il faut protéger, non pas pour l'Homme mais de l'Homme, tenu pour responsable du réchauffement climatique du fait de la surpopulation ! D'aucuns en viennent alors à proposer de taxer les familles de plus de deux enfants pour sauver la planète, sans souci de l'hiver démographique qui frappe l'Europe...

Misons plutôt sur une éducation à l'écologie et à la responsabilité dans les familles pour répondre aux défis environnementaux actuels et futurs !

Marie-Pierre Gariel
Présidente de l'UDAF du Var

Site de l'UDAF : www.udaf83.fr

Objectif:Famille!

Le magazine de l'Union Départementale des Associations Familiales du Var

Juin 2019 - n°26

15 Rue Jean Chaptal - 83130 LA GARDE

Tél. : 04 94 14 85 00

www.udaf83.fr

Comité de rédaction :

Marie-Pierre Gariel, Claude Rollandin,

Abonnement :

Trimestriel - Prix du numéro : 1,50 €

Abonnement annuel : 5,00 €

Dépôt légal en cours

Conception / réalisation : Studio CARGO - 06 09 53 19 38

Impression : PUBIMAGE - 04 94 08 49 56

Assemblée Générale 2019

Le samedi 08 juin 2019 s'est tenue l'Assemblée Générale de l'UDAF du Var, à la Maison Communale « Gérard Philippe » à La Garde, réunissant plus de soixante personnes (présidents d'associations familiales, administrateurs de l'UDAF et de l'URAF PACA, représentants familiaux et invités), en présence de représentants du Département, de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée », de la Mairie de la Garde, de la CAF du Var.

Une partie de la matinée fut consacrée à la **communication au sein du réseau des Associations Familiales du Var**. Des échanges ont été organisés sous forme d'ateliers sur les pratiques des associations en matière de communication vers les familles, les partenaires, les financeurs, mais aussi en interne dans le réseau.

Au cours de son rapport moral, la Présidente a resitué l'UDAF parmi les acteurs concernés par la Politique familiale dans le Var (Parlementaires, Maires, Conseil Départemental, CAF) et a appelé à un nouveau souffle de l'Institution face aux changements de la typologie des associations familiales, à l'évolution des contours des missions de l'UDAF, à l'adaptation constante des services professionnalisés et aux nouveaux projets nécessitant de nouveaux modes de financement.

La présentation du rapport d'activité 2018 a suivi, avec la participation d'acteurs dans les différents champs d'intervention de l'UDAF, illustrant la richesse et la variété des actions de l'Institution familiale dans le Var.

Le rapport financier a fait apparaître un résultat légèrement excédentaire, un niveau de trésorerie correct et un bilan stable, mais une nécessité de relancer les investissements.

Au cours de cette assemblée générale, l'UDAF du Var a également procédé au renouvellement partiel de son Conseil d'administration : Bienvenue à nos 7 nouveaux administrateurs ! 3 élus : Cécile GENETIAUX (ANPEIP Provence), Régis LEFEBVRE (Amitiés Cité) et Sandrine NOVASIK (Les Chapûs-Chapôts), et 4 désignés par leur mouvement ou association : Anne-Marie CHARLET (Association de La Seyne-sur-Mer), Blandine DARTIGUENAVE (AFC Toulon), Servanne DÉCHAUX (Familles Rurales association de Garéoult), et Sophie LOPEZ (Jumeaux et Plus 83).



année à l'UDAF au service des familles

Bilan de l'année 2018, au service des familles

En 2018, le fil conducteur de notre action institutionnelle a été la politique familiale : L'UDAF a relayé les positions de l'UNAF pour alerter les élus du Département sur la dégradation de la situation des familles et leur perte de confiance en l'avenir. Elle a tenu sa place dans la mise en œuvre du schéma départemental des services aux familles et des associations familiales se sont mobilisées pour la première quinzaine des familles. Le partenariat avec la CAF s'est étoffé. Mais le reste de l'action familiale fut un peu terne et l'activité institutionnelle, à la peine.

Côté services professionnalisés, les équipes salariées ont relevé avec succès le défi de l'évaluation, tout comme celui de la participation des usagers à l'exercice de leurs mesures. Elles ont fait face à une activité dense, aux évolutions législatives concernant la protection des majeurs, stabilisé des partenariats et réorganisé certains services.

Les évolutions récurrentes de l'environnement législatif induisent une augmentation constante des besoins humains, ce qui, pour 2018, a impacté négativement l'activité de l'Institution

et le développement de nouvelles actions au profit des familles, malgré l'investissement et la fidélité des bénévoles.

Un fait marquant : l'UDAF s'exprime sur la politique familiale

L'UDAF a réuni un groupe de travail composé d'administrateurs, de représentants siégeant au Conseil d'administration de la CAF, de membres d'associations familiales particulièrement impliquées dans le domaine de la petite enfance. Le groupe s'est penché tout d'abord sur un panorama et un état des lieux : fondements historiques de la politique familiale, ses objectifs actuels (compensation partielle des charges familiales, conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, lutte contre la pauvreté, accompagner le désir d'enfant et permettre son éducation de qualité).

Après un bilan des mesures récentes, ont été évoqués les difficultés et les besoins des familles pour l'accompagnement des jeunes, les services publics locaux et les prestations monétaires.

Le groupe a ensuite analysé les résultats de l'enquête de l'observatoire des familles du Var consacrée aux familles de trois enfants et plus. Puis il a procédé à l'examen plus poussé des leviers de la politique familiale : principe d'universalité, quotient familial, prestations familiales, aides en nature, avantages indirects.

Il s'est appuyé sur le document de l'UNAF "contribution de l'UNAF à la mission parlementaire sur la politique familiale", et a fait émerger quelques idées :

- L'enfant n'est pas un risque mais un atout.
- Recentrer les politiques publiques sur la famille en les dissociant des mesures de politique sociale.
- Modes de garde : viser la souplesse, la qualité et la simplification, pérenniser et clarifier les financements des EAJE.
- Créer des "Pôles familles", sorte de guichets uniques d'information et lieu d'accueil de services (LAEP, pôle ressources, formation des professionnels...).
- Revoir le congé parental pour un meilleur équilibre entre les parents pour ce qui est de la présence auprès des jeunes enfants.
- Être cohérent sur le long terme dans les décisions prises. Les conclusions des travaux ont été présentées et approuvées lors de l'assemblée générale du 2 juin 2018, en présence de Marie-Andrée BLANC, Présidente de l'UNAF.





Assemblée Générale 2019

L'UDAF, porte parole des familles,

Est allée à la rencontre des Élus, Institutionnels et Parlementaires : avis sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, réforme du financement de la protection juridique des majeurs, cérémonies de vœux ou de remise de la médaille de la famille.

La nouvelle délégation de l'UDAF siégeant au Conseil d'administration de la CAF du Var a pris son rythme de travail au sein de la majorité de gestion de la caisse. Les séances du Conseil d'administration et des commissions sont préparées en amont et les éventuelles interventions travaillées en lien avec la Présidente de l'UDAF. Un des membres de la délégation a intégré pour la première fois la Commission des recours individuels.



L'UDAF a voté le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) de la CAF du Var pour 2018/2022. Son expertise est reconnue au sein du Conseil d'administration et elle bénéficie de la confiance du Président comme du Directeur.

Les membres de la délégation se sont réunis à l'UDAF à 4 occasions en 2018, afin d'échanger sur leurs travaux en commission, travailler leurs interventions, prendre connaissance des positions de l'UNAF concernant la branche famille, améliorer le fonctionnement de la délégation.

- Les représentants au sein de la CAF ont bénéficié de 6 journées de formation et d'échanges au cours de l'année avec leurs homologues de la région ou de la France entière.
- Politique familiale dans les territoires : les orientations de la CAF du Var pour les 4 années à venir.
- La CAF du Var verse des prestations à 1 300 personnes dont la gestion du budget est confiée à l'UDAF du Var (65 % des dossiers gérés) ; le partenariat et la mise en œuvre d'outils de gestion partagés sont indispensables.
- La CAF finance également des actions ou services tels que le projet de parrainage de proximité et le service de Délégués aux prestations familiales.

L'UDAF, représentant officiel des familles,

A accompagné et formé les représentants des familles : Séminaire annuel d'intégration pour les nouveaux représentants, formations et journées de travail des représentants au sein des CAF et CPAM, nomination de représentants des usagers (RU) dans les Commissions des usagers (CDU) des établissements de santé, demi-journée d'échanges entre représentants dans le domaine de la santé et en CPAM autour de la présentation de la stratégie de transformation du système de santé (STSS) « Ma santé 2022 ».



- L'information et le soutien aux tuteurs familiaux
- La gestion du budget familial
- Les procédures de rétablissement personnel
- L'accompagnement de mineurs dans des procédures juridiques ou la gestion de leurs biens

En 2018, l'UDAF a également étudié des projets :

- Le parrainage de proximité
- La mise en place d'espaces parents en milieu scolaire

La qualité des services de l'UDAF a été affirmée et reconnue au cours de l'évaluation externe menée en 2018 et des partenariats efficaces ont été noués avec des partenaires institutionnels et associatifs (CAF, CPAM, MDPH, Département, Banque de France, EHPAD, services et établissements sociaux et médicosociaux). ■

L'UDAF, tête de réseau,

A animé, soutenu et développé son réseau d'associations familiales

L'UDAF, porteur de services,

Accompagne les familles et les personnes vulnérables par la mise en œuvre d'actions et la gestion de services d'intérêt familial :

- La protection juridique des majeurs
- Le dispositif Famille Gouvernante



Les familles dans le grand débat national

Grand débat national : Écoutons les familles et parlons politique familiale !



En lien avec l'UNAF et l'ensemble du réseau, l'UDAF du Var s'est associée au Grand Débat National en début d'année : une occasion d'écouter les familles sur ce qui peut améliorer leur existence quotidienne et leur permettre de réaliser leurs projets. Notre contribution dans le Var a pris la forme d'une contribution écrite médiatisée et relayée sur les réseaux sociaux, ainsi qu'auprès de nos Parlementaires.

La politique familiale : un investissement pour le présent et l'avenir

Des prestations et des services doivent aider les parents à accéder et à se maintenir dans l'emploi, à soulager les coûts liés à l'éducation de leurs enfants avant leur prise d'autonomie, à intervenir auprès de leurs propres parents devenus dépendants.

Pour miser sur la prévention, améliorer le bien-être des familles, relancer l'emploi, donner la possibilité aux parents d'élever leurs enfants, et de s'occuper de leurs proches vulnérables, tout en exerçant une activité professionnelle, notamment pour les femmes : il faut investir dans la politique familiale.

Redonner confiance aux familles

C'était notre appel aux candidats durant la présidentielle et les législatives de 2017. Il reste d'une brûlante actualité.

20
ANS

298 261
familles varoises



C'EST LE TEMPS MINIMAL

nécessaire pour accompagner son enfant vers l'autonomie, soit 4 quinquennats : la politique familiale doit être une politique de long terme.

Les familles dans le grand débat national

Compenser la perte de niveau de vie liée à la présence d'enfant :

1^{ère} mesure pour préserver le pouvoir d'achat des familles

Il faut renforcer les prestations monétaires pour compenser la perte de niveau de vie liée à la présence d'enfants

Avoir des enfants se traduit, non seulement par des dépenses supplémentaires, mais aussi par une charge de temps qui peut induire des réductions d'activité, et donc de revenus.

Trop de familles subissent des effets de seuil et perdent brutalement leurs droits, en raison de baisses de plafonds de ressources, ou de sous-indexation. La priorité n'est pas de créer de nouveaux dispositifs ciblés. Lorsqu'on demande aux allocataires quelles aides privilégier, les familles plébiscitent les aides financières directes à plus de 50 %.

Conciliation vie familiale et vie professionnelle : un défi quotidien pour les familles

C'est un gain pour les familles, pour les entreprises, pour l'économie du pays.

Plusieurs propositions peuvent être avancées :

- En termes de petite enfance, proposer aux parents un congé parental mieux indemnisé, au moins durant la première année de l'enfant. Et ensuite, leur permettre, si c'est leur choix, d'accéder à la crèche ou chez une assistante maternelle, jusqu'à l'entrée en maternelle.
- L'indemnisation et l'extension de la durée du congé enfant malade, au moins pour les enfants en bas âge, permettraient de favoriser la conciliation, tout en limitant le recours aux congés maladie de complaisance.
- Pour les enfants de 3 à 12 ans, une offre suffisante doit être accessible pour l'accueil périscolaire, car c'est une demande forte des familles dans les territoires, qui permet en outre la conciliation avec l'emploi.
- Pour les « aidants familiaux », il faut renforcer le congé de proche aidant en l'indemnisant, en l'allongeant, et en maintenant les droits à la retraite sur la base d'un temps plein.

Pour préserver le niveau de vie des familles et éviter leur appauvrissement, une meilleure indexation des prestations familiales serait efficace, ainsi qu'une réévaluation des plafonds d'accès aux prestations. ■

30 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans un foyer à bas revenus

Chiffres Clés Var
CAF - INSEE RP 2015

20 618 € : c'est le revenu médian en 2015 dans le Var

4 270 €

LA PRÉSENCE D'ENFANT(S)

réduit de 4 270 € par an le niveau de vie médian d'un couple. (INSEE 2014)

5,7 MILLIONS

DE PARENTS ET D'ENFANTS

pauvres (32 % en couple avec 3 enfants et +, 34 % en couple avec 1 ou 2 enfants, 34 % en famille monoparentale). (INSEE 2013)

71 %

DES PARENTS qui n'ont pas eu le nombre d'enfants qu'ils souhaitent, invoquent des raisons matérielles.

(Observatoire des familles - UNAF - 2013)

26 %

DES ACTIFS trouvent difficile d'assumer leurs responsabilités familiales en raison du temps qu'ils passent au travail et dans les transports.

(Eurofound - 2012)

68 %

DES PÈRES prennent le congé paternité (88 % dans la fonction publique, 80 % en CDI et 32 % chez les indépendants).

(DREES - 2016)

4

MILLIONS

DE SALARIÉS sont aidants familiaux.



Pour un usage raisonné des écrans : le rôle capital des parents

L'académie des sciences, l'académie nationale de médecine et l'académie des technologies ont publié le 9 avril dernier, un appel à une vigilance raisonnée sur les technologies numériques. Le texte invite les parents et les éducateurs à mettre en œuvre les mesures d'accompagnement permettant de limiter les risques encourus par une utilisation incontrôlée des différentes formes d'écran et à en accompagner l'utilisation. L'UNAF s'est investie pour accompagner les parents.

Pour l'UNAF, très impliquée sur cette thématique avec les UDAF, il convient avant tout de redonner confiance aux parents dans leur capacité d'agir auprès de leurs enfants face aux usages des écrans, en s'appuyant sur des principes fondamentaux tels que l'observation des pratiques, le dialogue avec l'enfant, la mise en place d'un cadre bienveillant mais aussi l'exemplarité des parents en tant que modèle d'imitation.

Dans cet objectif, l'UNAF propose aux parents des outils et services visant à favoriser une meilleure compréhension des enjeux et la diffusion des bonnes pratiques au sein des familles :

- Le site Internet www.pedagojeux.fr qui propose de nombreux contenus autour de l'ensemble des sujets relatifs aux jeux vidéo mais aussi de nombreux conseils pratiques à destination des parents autour de 7 thèmes : argent, temps de jeu, sommeil, âge, gestion des conflits, des jeux et des yeux, e-sport.

- le site mon-enfant-et-les-ecrans.fr qui propose des conseils pratiques et accessibles, des astuces, des avis d'experts, des ressources, un décodage de l'actualité numérique et un décryptage de l'univers numérique. Il s'adresse à l'ensemble des parents d'enfants de 0 à 13 ans mais aussi aux professionnels de l'enfance, de l'éducation, de la parentalité, de l'action sociale, de la culture, des médias qui sont au contact des parents et des enfants.
- Des guides pratiques pour les parents et des outils ludiques de prévention pour animer des ateliers parents-enfants
 - "Votre enfant navigue sur Internet" avec HADOPI,
 - "La famille Tout-Ecran" avec le CLEMI,
 - "Enfants et écrans, reprenez la main" avec le groupe de Pédiatrie générale,
 - "Attention, le jeu d'argent peut nuire à votre famille" avec l'ARJEL.



Les Promeneurs du Net : une présence éducative sur internet

80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ? Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les Promeneurs du Net, c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet.



La mission du Promeneur du Net

Animateur, éducateur, professionnel exerçant en centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient les 12/25 ans. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la "rue numérique", son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

L'histoire des Promeneurs du Net

Nätvandrama – ou le nom du concept à l'initiative des Promeneurs du Net – a vu le jour en Suède au début des années 2000. Son intention était alors d'installer un dialogue en ligne avec les jeunes. En 2012, la CAF et le conseil départemental de la Manche décident de l'importer sur le territoire français. Avec succès. Depuis 2016, les CAF ont lancé le projet sur l'ensemble du territoire national, en partenariat avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et la Mutualité Sociale Agricole.

Et dans le Var

Le dispositif est mis en œuvre par la Maison des Adolescents qui coordonne le réseau des 30 promeneurs varois. Répartis sur l'ensemble du territoire, ils sont issus de structures différentes : BIJ, centres sociaux, accueils de jeunes, associations d'éducation populaire, clubs de prévention, Sauvegarde de l'enfance, associations de quartiers...

Les problématiques liées aux réseaux sociaux et à des usages abusifs ou inadaptés d'internet sont relevées très fréquemment dans le Var par l'ensemble des partenaires associatifs ou institutionnels ; les enjeux autour des Promeneurs du Net sont donc importants, que ce soit en termes de prévention des comportements à risques, d'accompagnement des jeunes, mais aussi de maillage territorial des services dans un département qui compte de nombreuses petites communes rurales et isolées.

La Maison des Adolescents du Var organise des temps de formations, échanges, et supervision des promeneurs afin de les accompagner dans leur pratique. Une évaluation continue est également mise en place afin de pouvoir ajuster le fonctionnement du dispositif si besoin, et faire en sorte qu'il réponde au plus près des préoccupations des jeunes varois.

Certains promeneurs du net sont également en interaction avec les parents des adolescents suivis.

email : Promeneurs_du_net.caf.toulon@caf.fr



La Médaille de la Famille : une reconnaissance de la richesse des familles nombreuses

La médaille de la famille récompense les personnes qui ont élevé dignement de nombreux enfants. Son attribution est honorifique et peut être organisée au cours d'une cérémonie officielle en Préfecture ou à la Mairie.

Elle peut être attribuée à tout parent qui

- a élevé au moins 4 enfants de nationalité française,
- dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
- et qui, dans l'exercice de l'autorité parentale, a fait un constant effort pour élever ses enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles.

Peuvent également prétendre à l'obtention de la médaille de la famille :

- toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents,
- toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans au moins un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté,
- tout veuf ou toute veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants, dont l'aîné a atteint 16 ans,
- toute autre personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

Les demandes d'attribution de la médaille de la famille sont déposées à l'UDAF par le candidat ou un membre de sa famille ou de son entourage.

L'UDAF fournit un formulaire cerfa n°15319*01, qui doit être renseigné et complété par :

- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport

- un numéro de téléphone
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de chacun des enfants,
- un certificat de scolarité pour tous les enfants d'âge scolaire,
- en cas de divorce ou de séparation, un extrait de la décision l'ayant prononcé ainsi que de toute autre décision judiciaire relative à l'autorité parentale,
- les attestations éventuelles de personnalités ou de groupements qualifiés et portant sur les titres et mérites du demandeur.

La décision d'attribution est prise par le Préfet, après avis de la Mairie et de l'UDAF, qui effectue une visite au domicile.

Vous connaissez des mères de quatre enfants ou plus, ou des personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille, signalez-les à l'UDAF !



Association Graines de Parents

Née d'une envie de mettre du lien et de la solidarité entre les parents, en 2016 l'association Graines de Parents a vu le jour sur le secteur Provence Verdon !

Après 3 ans d'existence les projets et actions se sont multipliés, avec ce désir de créer des espaces de rencontres, favoriser les échanges mais aussi faciliter l'accès à l'information.

Pour cela nous sommes 3 drôles de dames : Sonia Marti présidente, Nadia Munoz trésorière et Laura Guissani, et nous nous appliquons à mettre en place différentes interventions, au plus proche des besoins des parents de la commune de Rians et de son canton.

Ateliers pour les parents et leurs enfants, éveil musical, psychomotricité, matinées de lectures théâtralisées ... Autant d'activités permettant aux enfants d'apprendre et de s'éveiller, et aux parents de se retrouver, d'échanger avec les professionnels et de mutualiser leurs savoirs.

Dans la même dynamique, conférences, ciné-débat, tables rondes sont organisées sur des thématiques larges mais toujours axées sur la parentalité ; puis spécialement pour les mères de famille, les "apéros mamans", une soirée pour rompre son isolement, rencontrer et échanger avec d'autres mamans dans la bonne humeur et le respect.

Chaque atelier proposé est un espace de socialisation, d'écoute, de parole et de réassurance des parents, en dehors de toute injonction éducative.

Les interventions sont organisées dans une volonté commune d'apporter des sources d'information validées par les professionnels intervenants mais également de donner aux parents la possibilité de rompre avec un possible isolement.

"Bientôt parents", "Maintenant parents", éducation nutritionnelle feront partie des futures thématiques abordées, chacune avec l'intervention de professionnels du soin et de l'accompagnement.

Notre nouveau projet : ouvrir un Café des Parents... nous avons encore beaucoup de travail mais une association demande de la passion et beaucoup de travail !

Pour nous suivre :

Site : www.assosgrainesdepare.wixsite.com/monsieur

Page Facebook : Graines de Parents « Du bien naître au bien être »

Instagram : [graines_de_parents](https://www.instagram.com/graines_de_parents)

Pour nous joindre : Tél. : 06 03 06 96 65

Email : assos.grainesdeparents@gmail.com

